

Rapport de la CoFin concernant le préavis n° 1/25 : Entretien des routes communales.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Objet	Crédit d'entretien léger des routes communales.
Coût de l'opération	CHF 8'042'000.- TTC, répartis sur 5 ans.
Réalisation	Plan quinquennal, réalisation entre 2025 et 2029.
Financement	Trésorerie courante ou emprunt
Amortissement	Selon MCH2 : 40 ans, possibilité de réduire à 20 ans (demande à faire au Département).
Impact sur le cpte de fonctionnement	Certain mais difficilement chiffrable.

Le soussigné rapporteur a assisté, en date du jeudi 3 avril, à une séance de la commission ad-hoc, à laquelle se sont joints Monsieur le municipal Oliver Gétaz et deux de ses adjoints afin de répondre aux multiples questions des commissions. Qu'ils en soient ici remerciés pour, entre autres, la qualité de leurs réponses.

Comme indiqué en préambule du préavis, les routes aubonnoises ont un besoin d'entretien avéré. La Municipalité a décidé de regrouper, sur ce préavis, les interventions dites légères sur certaines routes, ces interventions devant être réparties sur 5 ans. Pour les travaux plus lourds et ceux susceptibles de recevoir des subventions, des préavis seront présentés au Conseil communal.

S'agissant, selon la Municipalité, plus que de l'entretien courant, cette dernière a préféré présenter un préavis plutôt que de mettre ces montants dans les budgets annuels ; de plus, cette façon de procéder permet à l'exécutif d'être réactif et répondre au mieux à l'évolution de la dégradation du réseau routier. Il est donc utile de rappeler que le planning des travaux, présenté en page 10 du préavis, est purement intentionnel.

Cette façon de faire implique qu'il est difficile de chiffrer l'impact que cette dépense aura sur le budget de fonctionnement, plusieurs facteurs étant variables : à quel moment l'emprunt sera-t-il effectué (s'il doit avoir lieu) ? quels frais d'entretien résultera-t-il des réfections effectuées ? Pour ces raisons, le préavis indique simplement *un impact négatif* sur les charges communales (charges de la dette). Il est à relever que les frais d'entretien (cpte 430.3142.00) sont au budget 2025 pour CHF 155'000.-. Dès 2030, il est prévu que ces frais passent à 750'000.- annuellement.

Cet investissement apparaît dans le plan d'investissement 2025-2029 du budget 2025 (p. 94 du fascicule) à raison de CHF 1'000'000.- par année. Ce projet (n° 430.21), d'un montant global de CHF 5'000'000.- ne comprend pas la réfection de l'Avenue de Savoie.

A la page 13 du préavis, il est lu que les montants arrêtés pour ce préavis correspondent à des estimations datant de 2022. Sachant l'évolution que les coûts ont subi ces dernières années, la Municipalité assure que les estimations sont « larges » et donc toujours réalistes, car adaptées aux prix 2024 ; de plus « un suivi financier sera tenu suivant la rentrée des appels d'offre et attributions. Un bilan en fin de chaque année sera donné sur le bilan financier du préavis ».

Concernant l'amendement proposé par la commission ad-hoc, la CoFin pense que, suite à l'étude présentée par la Municipalité, la logique veut que le chapitre de l'aménagement de l'Avenue de Savoie soit retiré du préavis 1/25 et présenté sous forme d'un préavis spécifique.

En conclusion, et vu ce qui précède, la CoFin à l'unanimité de ses membres vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 1/25 tel qu'amendé.

Fait à Aubonne le 11 juin 2025.

Le rapporteur,

Philippe Cretegny